Notification de première identification

|  |  |
| --- | --- |
| Date : | Nom de l'élève : |
| District : | École et niveau scolaire : |

Cher parent ou représentant légal de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *(insert name of student),*

Votre enfant a été identifié(e) comme apprenant d'anglais. Un apprenant d'anglais est un élève qui (1) a une langue dominante ou parlée à la maison autre que l'anglais et (2) qui a besoin d'un enseignement en langue et de soutien pour pouvoir participer efficacement à l'école. Les résultats de notre enquête sur les langues et du Test d'évaluation de la maîtrise de la langue anglaise de l'Ohio (OELPS) nous ont permis de mieux comprendre le niveau d'anglais de votre enfant (écoute, expression orale, lecture et écriture). Voici les résultats de votre enfant (*insert or attach OELPS Individual Student Report (ISR))*:

En tant qu'apprenant d'anglais, votre enfant est éligible à un soutien dans le cadre de notre programme d'enseignement de la langue anglaise. Le programme permet d'aider votre enfant dans l'apprentissage de la langue anglaise, et veille à ce qu’il puisse participer activement aux cours et aux activités de l’école. Ce courrier présente le niveau d'anglais de votre enfant et les programmes disponibles pour lui permettre de participer pleinement à la vie de l'école.

L'objectif des programmes est d'aider les élèves multilingues à améliorer leur niveau d'anglais en matière d'écoute, d'expression orale, de lecture et d'écriture.Les programmes de district suivants sont là pour aider votre enfant à améliorer son niveau de langue requis pour son parcours scolaire *(school or district modifies this list to match the EL programs offered for the student)*:

1. Programme d'enseignement supplémentaire uniquement en anglais
2. Programme d'enseignement supplémentaire bilingue
3. Programme bilingue
4. Cours de contenu avec soutien intégré de l'anglais comme seconde langue
5. Programme pour débutants
6. Programme d'apprentissage intégré du contenu et de la langue
7. Programme en immersion structurée ou bilingue
8. Consultation, suivi et soutien scolaire
9. Autre :

En plus de développer ses compétences linguistiques en anglais, le programme aidera votre enfant à atteindre le niveau scolaire requis à son âge pour le passage en classe supérieure et l'obtention de son diplôme.

Les élèves sont considérés comme apprenants d'anglais jusqu'à ce qu'ils atteignent le niveau général Avancé. Ce niveau est déterminé par le Test d'évaluation de la maîtrise de la langue anglaise de l'État de l'Ohio (OELPA) qui se dérouleau printemps de chaque année. Pour atteindre le niveau général Avancé, les apprenants d'anglais doivent obtenir une note de 4 ou 5 dans chacune des quatre parties du test (écoute, expression orale, lecture et écriture).

La plupart des élèves atteignent le niveau requis en anglais et quittent notre programme au bout de *(insert program exit rate)* ans. À la fin du programme, les performances de votre enfant continueront à être suivies pendant deux ans pour savoir si un soutien scolaire supplémentaire est nécessaire.

En *(insert school year), (insert adjusted, four-year graduation rate)* % des lycéens éligibles au programme d'apprentissage de l'anglais à *(insert name of school)* ont été diplômés en 4 ans et *(insert adjusted five-year graduation rate)* % de ces élèves ont été diplômés en 5 ans.

Nous encourageons vivement votre enfant à participer au programme d'apprentissage de la langue anglaise. Nous vous invitons à découvrir les avantages du programme. N'hésitez pas à nous contacter ou à nous rencontrer afin que nous puissions discuter ensemble des progrès de votre enfant dans l'apprentissage de la langue anglaise et de sa réussite scolaire ***(insert contact name, phone number, and email address)***.

Bien que notre école ait l'obligation d'aider tous les apprenants d'anglais, vous êtes libre de retirer votre enfant du programme d'apprenant d'anglais, ou de services particuliers au sein du programme. Si vous choisissez de retirer votre enfant du programme d'apprenant d'anglais ou de services spécifiques, votre enfant conserve son statut d'apprenant d'anglais. L'école s'engage à ne faire aucune discrimination dans le processus d'accès des apprenants d'anglais à ses programmes éducatifs (20 USC sections 1703 [f]) , 6312 [e] [3] [A] [viii]).

* J'ai bien compris et j'accepte que mon enfant bénéficie des services de langue anglaise.
* J'ai bien compris et je souhaiterais m'entretenir avec le personnel du district afin de discuter de mon refus d'inscrire mon enfant aux programmes ci-dessus.
* Je n'ai pas compris la langue ci-dessus, et je souhaiterais une assistance et des explications supplémentaires sur ces informations.

Nom du parent/représentant légal en toutes lettres

Signature du parent/représentant légal Date (Mois/Jour/Année)